



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conclusions du Comité national des IGP relatives aux vins et aux cidres du 4 avril 2019

Le Comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres, présidé par Eric PAUL, s'est tenu le 4 avril 2019.

➤ **Evolution de l'encépagement face au changement climatique et aux exigences de la transition écologique : 6 premiers avis favorables**

En juillet 2018, le Comité national des IGP relatives aux vins et aux cidres a validé la possibilité d'introduire de nouveaux cépages dans les cahiers des charges afin de répondre aux préoccupations actuelles en matière de résistance aux maladies, de durabilité de ces résistances et d'adaptation au changement climatique.

Le Comité national d'avril 2019 a examiné les premiers dossiers soumis au vu des justifications techniques, économiques et environnementales :

- IGP Gard
- IGP Pont du Gard
- IGP Cévennes
- IGP Pays d'Oc
- IGP Var
- IGP Alpes Maritimes


Sous réserve de l'absence d'opposition à la procédure nationale d'opposition (PNO) qui va être lancée pour une durée de 2 mois, le Comité national a approuvé les modifications des cahiers des charges présentées par les organismes de défense et de gestion des 6 IGP.

Le suivi de ces évolutions sera assuré en collaboration avec l'INRA et l'IFV par le biais du réseau Oscar.

Contacts Presse :

Nadia MICHAUD - 01 73 30 38 78 – n.michaud@inao.gouv.fr

Sophie MAURIANGE - 01 73 30 38 39 – s.mauriange@inao.gouv.fr

www.inao.gouv.fr /  INAO – Institut national de l'origine et de la qualité